



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 23 mai 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; Audrey CORNEILLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Morgane PEYRACHE ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Boris TRANSINNE ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOIN ; Danielle BORDERES à Boris TRANSINNE ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Sarah DUVAUCHELLE à Stéphanie KARCHER ; Caryl FRAUD à Thierry GUILLOUD ; Hervé MARITON à Jean Pierre POINT ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Nicolas SIZARET à René-Pierre HALTER ;
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Dominique DELAYE et Franck MONGE.
Secrétaire de séance	Thierry GUILLOUD.

Approbation du Programme et du coût de l'opération : Etude Karst de la Gervanne

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Dans le cadre de la réalisation du SCOT mené sur les territoires de la CCVD et de la CCCPS, une étude de connaissance sur les ressources en eau est nécessaire.

Cette étude a été confiée au Syndicat Mixte des Eaux Drome-Gervanne (SMEDG) via une Entente entre les 3 collectivités (SMEDG, CCVD et CCCPS).

Le SMEDG a confié au bureau d'étude HYDROFIS la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces études.

Le bureau d'étude HYDROFIS a présenté son projet pour la réalisation de ces études à la réunion de l'Entente du 24 novembre 2023.

Le détail de ce projet est le suivant :

- 1) Mission d'AMO : accompagnement de l'étude
 - Rédaction du cahier des charges de la future étude
 - Assistance à la sélection du prestataire qui aura la charge de la future étude
 - Aide au lancement de l'étude
 - Réunions
- 2) Action 1 : analyse des informations existantes et proposition d'un modèle conceptuel
- 3) Action 2 : investigations hydrologiques et hydrogéologiques
 - Déploiement de 10 capteurs CTD dès l'été 2024
 - 4 campagnes de jaugeages des cours d'eau
 - Création de 3 piézomètres à 150m de profondeur
 - Suivi par le bureau d'étude des 3 piézomètres et dossier loi sur l'eau



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

- Acquisition foncière
 - 3 capteurs télérelèves pour les piézomètres
 - 3 stations hydrométriques équipées et fonctionnelles
- 4) Action 3 : campagne de mesures hydrogéochimiques (3 x 30 analyses)
- 5) Action 4 : tests de fonctionnement des installations de captage en place
- 6) Action 5 : synthèse et recommandations
- 7) Réunion et communication
- Actions de communication
 - Réunions
 - Topo et nivellement

Ce projet d'étude est estimé à 352 880€ HT dont le financement est assuré de la manière suivante :

Plan de financement	Montant attendu HT	%
DETR	88 220 €	25%
Agence de l'Eau	105 864 €	30%
CD26	88 220 €	25%
Autofinancement	70 576 €	20%
Total estimation €HT	352 880 €	100%

Répartition collectivité Reste à charge	Montant attendu HT	%
CCVD	23 525 €	33%
CCCPS	23 525 €	33%
SMEDG	23 525 €	33%
Total estimation €HT	70 576 €	100%

Le reste à charge pour la CCCPS sera de 23 525€ HT. Ce montant sera inscrit et réparti sur les budgets 2024-2025-2026 de la CCCPS.

Ce projet a été validé par le conseil syndical du SMEDG du 07 décembre 2023.

II. Objet de la délibération

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le Programme, le coût de l'opération : « Etude Karst de la Gervanne » et le montant du reste à charge de la CCCPS : 23 525€ HT.

III. Visas

VU le Code Général de Collectivités territoriales ;

VU la demande de l'Entente pour la réalisation de l'étude Karst Gervanne ;

VU l'avis de la commission « Eau et assainissement pour un milieu naturel protégé » du 29/04/2024 ;

VU le Programme et le détail du coût de l'opération : Etude Karst de la Gervanne ;



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 23 mai 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 16 mai 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le programme, le coût de l'opération « Etude Karst de la Gervanne » et le reste à charge pour la CCCPS de 23 525€ HT.
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Délibération du SMEDG
- Annexe II : Compte-rendu de l'Entente pour l'étude du karst de la Gervanne

Thierry GUILLOUD
Secrétaire de séance

Le 23 mai 2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DROME-GERVANNE
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 11

Le sept décembre deux mille vingt-trois à dix-huit heures, le comité syndical, est convoqué, et s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de Mirabel et Blacons, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 28 novembre 2023

Présents : Jean-Philippe ROCHE, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION FERRIER, Fabien SYLVAIN, Denis BENOIT, Simon THOME, Bérengère DRIAY, Laurent SAYN, Jean-Marc MATTRAS et Christophe LEMERCIER
Absent : Armand PETIT
Secrétaire de séance : Julie MEURANT

*OBJET : Approbation du programme et du coût de l'opération de l'Etude KARSTI conduite par la convention d'entente
N°2023-12-07-02-V2*

Monsieur le Président rappelle que l'étude SCOT de la Vallée de la Drôme Aval et le PGRE concluent sur un potentiel d'exploitation de la ressource avec comme recommandation de réaliser une étude plus précise pour mieux comprendre le fonctionnement hydrogéologique de ce système karstique. L'objectif final de l'étude sera donc de proposer un schéma de mobilisation des eaux souterraines qui intègre l'enjeu de non diminution des débits de la Gervanne et de la Sye en période estivale.

Une convention d'entente s'est constituée au printemps dernier regroupant le SMEDG, la CCVD et la CCCPS.

Monsieur le Président rappelle que le conseil syndical du SMEDG et les conseils communautaires respectifs se sont prononcés favorablement à la conduite de l'étude et la définition des modalités. Il indique que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage conduite par le cabinet HYDROFIS vient de rendre le dossier de consultation des entreprises et notamment le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) examiné et approuvé en réunion de la convention d'entente le 24 novembre dernier.

Cette étude aura pour objet « Etude de connaissance et de mobilisation d'un aquifère karstique pour l'alimentation en eau potable - Système karstique drainé par la Gervanne ».

Le cabinet HYDROFIS avait également pour mission d'évaluer le coût d'une telle prestation qui s'élève à 352 880 € HT dont voici le détail :

Action	Intitulé	PU	U	Coût
AMC	Mission d'accompagnement de l'étude (3 missions)			15 300 €
Mission 1	REDACTION DU CAHIER DES CHARGES DE LA FUTURE ETUDE	9 500 €	1	9 500 €
Mission 2	ASSISTANCE A LA SÉLECTION DU PRESTATAIRE QUI AURA LA CHARGE DE LA FUTURE ETUDE	1 700 €	1	1 700 €
Mission 3	AIDE AU LANCEMENT DE L'ETUDE	1 700 €	1	1 700 €
Bordereau	Fournitures supplémentaires	700 €	3	2 100 €
Action 1	Analyse des informations existantes et proposition d'un modèle conceptuel			50 000 €
Action 2	Investigations hydrologiques et hydrogéologiques			172 500 €
Action 2	Déploiement de 10 capteurs CTD des rivières 2024	1 500 €	12	18 000 €
Action 2	4 campagnes de piégeages des sables d'eau	6 500 €	4	26 000 €
Action 2	Création de 3 piézomètres à 150m de profondeur	25 000 €	3	75 000 €
Action 2	Surveillance piézométrique - assésion sur l'eau	3 533 €	3	10 600 €
Action 2	Acquisition foncière	1 700 €	3	5 100 €
Action 2	2 capteurs de rivières pour piézomètres	5 000 €	3	15 000 €
Action 2	3 stations piézométriques équipées et fonctionnelles	8 000 €	3	24 000 €
Action 3	Campagne de mesures hydrogéochimiques (2x30 analyses)	600 €	60	36 000 €
Action 4	Tests de fonctionnement des installations de captage en place			10 000 €
Action 5	Synthèse et recommandations			15 000 €
	Réunion et communication			22 000 €
	Actions de communication	5 000 €	1	5 000 €
	Réunions	750 €	20	15 000 €
	Total et divers	50 €	40	2 000 €
sous-total HT	sous-total HT			320 800 €
Divers imprévus	Divers et imprévus 120%	50 €	1	32 080 €
TOTAL	Total HT			352 880 €

Monsieur le Président rappelle que cette opération serait subventionnée à 80%.

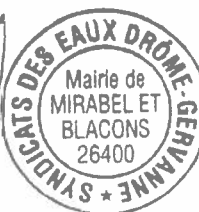
Plan de financement	Montant attendu	%
DETR	88 220 €	25%
Agence de l'eau	105 864 €	30%
CD26	88 220 €	25%
Autofinancement	70 576 €	20%
Total estimation €HT	352 880 €	100%

Le reste à charge (20% du montant de l'opération) sera réparti entre le SMEDG, la CCVD et la CCCPS.

Répartition collectivité Reste à charge	Montant attendu	%
CCVD	23 525 €	33%
CCCPS	23 525 €	33%
SMEDG	23 525 €	33%
Total estimation €HT	70 576 €	100%

Le conseil syndical, à l'UNANIMITE des membres :

- Approuve le programme et le coût d'opération de 325 380€
- Demande une délibération concordante aux deux autres EPCI que sont la C.C.V.D. et la C.C.C.P.S.
- Décide le lancement de la consultation
- Donne délégation à Monsieur le Président pour réaliser les demandes de subventions correspondantes.

COMPTE RENDU DE L'ENTENTE POUR L'ETUDE DU KARST DE LA GERVANNE

Jeudi 24 Novembre 2023 à 14H00

Date de convocation : 17 novembre 2023

MEMBRES PRESENTS : Gilbert ROUX, Gérard GAGNIER, Denis BENOIT, Frédéric TRON, Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON, Laurent SAYN, Sarah FREY (CCVD), Florian LABAT

MEMBRES EXCUSES : Jean SERRET

SECRETAIRE DE SEANCE : Florian LABAT

M. MAGNON remercie les personnes présentes et présente les points à l'ordre du jour.

1. Avenant convention d'entente et validation de la constitution du comité de suivi

Il est proposé de créer un avenant à la convention d'entente pour la mise en place d'un comité de suivi. Après quelques modifications, voici l'article pour cet avenant accepté et approuvé à l'unanimité :

5.7 Comité de Suivi

Il sera créé, dans le cadre de la convention d'entente intercommunale, un comité de suivi technique pour contribuer à la bonne mise en œuvre de l'étude du karst, à la préparation et au suivi des expérimentations et à la bonne analyse des données qui en résulteront. Ce comité de suivi sera composé des membres de l'entente, d'un représentant par structure comme détaillé en annexe, et de un ou deux experts.

Il est proposé que les structures invitées soient :

CLE / PNRV / Agence de l'Eau / CD26 / DDT / SMRD / SCoT / Pisciculture Font-Rome / Collectif karst / La Préservatrice de la Gervanne / FRAPNA / LYSANDRA / ADARII / les turbiniers de la Gervanne (Dérot, Carod et Berthalais).

Cette liste est approuvée à l'unanimité.

2. Approbation du programme de l'étude du Karst de la Gervanne et validation du coût de l'opération

Le projet de CCTP de consultation de cette étude a été envoyé pour avis le jeudi 16 Novembre à l'ensemble des membres de l'entente, ainsi qu'aux personnes suivantes de manière strictement confidentielle :

- Bertrand JOLY du PNRV ;
- Sandie GULLERMIN et Laurent CADILHAC de l'Agence de l'eau ;
- Audrey BONNEFOY du CD26 ;
- Olivier CARSANA de la DDT ;
- Loïc MOREL et Cécile ROSSI du SCOT ;
- David ARNAUD et Cédric PROUST du SMRD.

1/3

Peu de remarques. Les retours sont en général positifs. A noter quelques corrections et questions qui seront compilées et présentées à l'AMO, le cabinet Hydrofisis (Pascal Fenard).

M. LABAT présente les axes principaux de ce CCTP et répond aux différentes questions techniques :

Action 1 : Analyse des informations existantes et proposition d'un modèle conceptuel. Cette première étape fondamentale inclue une étude de géologie fine sur le terrain permettant de répondre à la question : Comment sont organisées les couches géologiques sur l'ensemble du bassin versant et lesquelles peuvent constituer des réserves ;

Action 2 : Investigations hydrologiques et hydrogéologiques. Cette action inclue 4 campagnes de jaugeage de rivière, la mise en place de 3 piézomètres, le déploiement de 10 sondes CTD (Conductivité, température, pression) autonomes, la mise en place de 3 stations de suivi en continu des débits des cours d'eau. Cette étape permet de créer des chroniques de données sur au moins deux années sèches afin d'étudier les relations entre toutes les masses d'eau et leurs impluviums. Un objectif important est d'estimer la recharge annuelle des masses d'eau et leurs réactions aux évènements.

Action 3 : Campagnes de mesures hydrogéochimiques. Cette action inclue 2 campagnes (haute eau et basse eau) de 30 analyses d'eau afin de comparer les masses d'eaux ensemble et en estimer des proportions de mélanges ou bien statuer sur une origine différente.

Action 4 : Test de fonctionnement des installations de captage en place. Au terme de 2 années de chroniques et une fois les piézomètres, sondes, et stations de suivi en place, un test de l'existant permettra la validation d'hypothèses de travail. C'est également le moyen d'étudier les échanges nappes-rivières ainsi que les pertes sous-alluvionnaires importantes présentes en aval des Fontaigneux.

Actions 5 : Synthèse et recommandations. L'objectif final de l'étude, et donc de cette action, sera donc de proposer un schéma de mobilisation des eaux souterraines qui intègre l'enjeu de non diminution des débits de la Gervanne et de la Sye en période d'étiage et en lien avec le PGRE. Ce schéma possède une composante spatiale et quantitative, mais également temporelle.

Enfin le CCTP présente les actions de communications à mettre en place. Elles sont jugées par les élus comme satisfaisantes.

Ce CCTP est approuvé à l'unanimité.

M. LABAT présente ensuite le coût de l'opération (présenté en annexe), supérieur à l'estimation effectuée lors de la première étude dans le cadre du SCOT. La complexité du sujet d'étude, qui n'est vraisemblablement pas constitué d'une seule et unique masse d'eau, explique cette augmentation.

Le devis estimatif actuel présenté est de 350k€. Afin de contrôler les coûts, certaines actions pourront être mises en tranche optionnelle lors de la consultation. Il est rappelé que les demandes de subventions seront réalisées sur la base de cette estimation, et que ce montant devra être validé par le résultat de la consultation.

Approbaton à l'unanimité du coût des travaux.

3. Demande de subventions pour l'étude du Karst de la Gervanne

M. LABAT présente ensuite le plan de financement et les aides attendues :

Plan de financement	Montant attendu	%
DETR	88 220 €	25%
Agence de l'eau	105 864 €	30%
CD26	88 220 €	25%
Autofinancement	70 576 €	20%
Total estimation €HT	352 880 €	100%

Répartition collectivité Reste à charge	Montant attendu	%
CCVD	23 525 €	33%
CCCPS	23 525 €	33%
SMEDG	23 525 €	33%
Total estimation €HT	70 576 €	100%

A partir de cette estimation, la part d'autofinancement de 20% serait de 70 576€ HT soit une part égale de 23 525 € HT par collectivité.

Approbation à l'unanimité pour déposer les demandes de subvention sur la base de cette estimation financière.

A Mirabel et Blacons, le 4 décembre 2023,

Gilles MAGNON, Président du SMEDG

